

Pour toute  
question,  
Contactez-moi ▶

*Yves Lavigne*

Planificateur financier  
Conseiller en sécurité financière  
Assureur-vie agréé  
☎ : 514.385.3369

Ce produit n'est plus disponible pour  
ouvrir un nouveau compte

# Série **ECOFLEXTRA**

**Un revenu garanti pour la vie, quelle que soit la conjoncture des marchés.**

**SÉRIE ECOFLEXTRA** vous procure un revenu à vie – garanti de ne pas diminuer, sans égard au rendement de vos placements\*.

Vous pouvez également bénéficier des hausses des marchés si la valeur de vos placements augmente au fil des ans, c'est-à-dire que votre niveau de revenu garanti peut même augmenter.

## **SÉRIE ECOFLEXTRA offre :**

### **Polyvalence**

Vous pouvez commencer à tirer un revenu viager dès l'âge de 55 ans.

### **Flexibilité**

Vous bénéficiez d'une gamme d'options de revenu, de 4 % dès l'âge de 55 ans jusqu'à 6 % à partir de l'âge de 75 ans et par la suite.

### **Bonis garantis**

Pour épargner en prévision de la retraite, **SÉRIE ECOFLEXTRA** peut garantir un boni annuel de 5 % pour la vie\*\*.

### **Protection**

Votre capital, votre revenu et même la croissance de vos placements peuvent être protégés.

### **Planification successorale**

Les actifs de **SÉRIE ECOFLEXTRA** ne sont pas assujettis à l'homologation; ils sont légués à vos héritiers sans tracasseries administratives.

**SÉRIE ECOFLEXTRA** : une solution simple

\* Le dépassement des limites de retrait peut avoir un effet négatif sur le montant des versements futurs.

\*\* Le boni de 5 % n'est pas accordé l'année où un retrait est effectué.

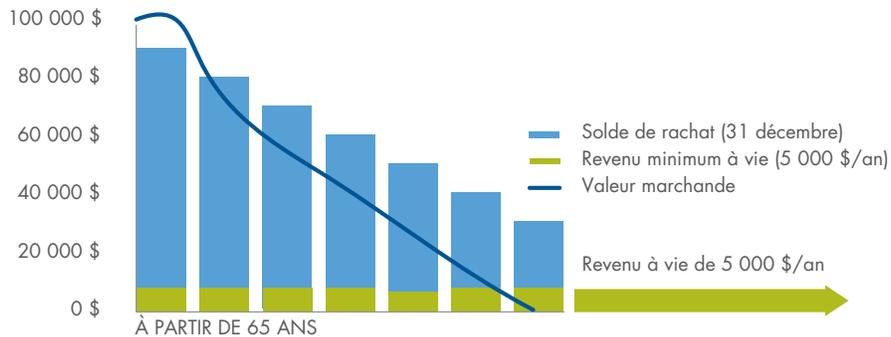
## Flexibilité

Combien d'argent voulez-vous retirer de vos placements? Pensez-vous prendre votre retraite bientôt? **SÉRIE ECOFLEXTRA** vous donne le contrôle. Il propose une gamme d'options de revenu visant à répondre à vos besoins. Au moyen de contrats multiples, votre revenu peut être personnalisé davantage et adapté à votre situation.

Âge auquel vous commencez à tirer un revenu	Montant de revenu viager par année	Revenu annuel viager : Montant fondé sur un placement de 100 000 \$
55 à 59 ans	4,0 % du solde de rachat	4 000 \$/an
60 à 64 ans	4,5 % du solde de rachat	4 500 \$/an
65 à 69 ans	5,0 % du solde de rachat	5 000 \$/an
70 à 74 ans	5,5 % du solde de rachat	5 500 \$/an
75 ans et plus	6,0 % du solde de rachat	6 000 \$/an

## Revenu garanti pour la vie

Dans la vie, il y a des choses sur lesquelles on veut pouvoir compter. Un revenu de retraite, prévisible vient sans doute au premier rang de votre liste. La somme de 100 000 \$ investie à 65 ans vous donne un revenu annuel garanti de 5 000 \$. Même si la valeur marchande de vos placements descend à zéro, vous aurez un revenu garanti à vie.



5 000 \$ est le minimum que vous recevriez. Si vos placements produisent un bon rendement, votre revenu annuel peut augmenter au fil du temps.

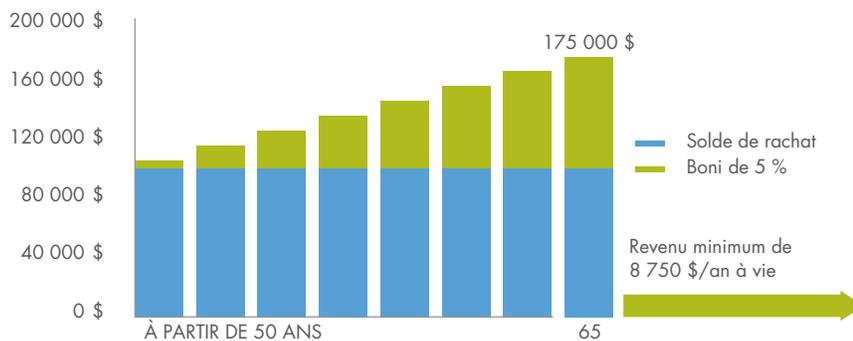
## Bonis garantis

Si vous investissez dans **SÉRIE ECOFLEXTRA** avant d'avoir besoin d'un revenu, **SÉRIE ECOFLEXTRA** garantit un boni de 5 % sur votre placement initial chaque année au cours de laquelle vous ne retirez pas un revenu.

Les bonis font augmenter votre revenu à vie d'un pourcentage correspondant. Si, tel qu'illustré ci-dessous, vous investissiez la somme de 100 000 \$ dans **SÉRIE ECOFLEXTRA** à 50 ans, mais ne commenciez pas à tirer un revenu avant 65 ans, votre revenu serait fondé sur un minimum de 175 000 \$. À 65 ans, vous commenceriez à retirer 8 750 \$ par année, et ce, à vie.

Et, c'est le pire des scénarios, en présupant que la valeur marchande de vos placements n'augmente pas. Si la valeur marchande de vos placement augmente, votre revenu pourrait être encore plus élevé.

## Bonis en action



Les bonis de 5 % ne sont pas un taux de rendement garanti, ils n'ont aucune valeur de rachat et ne font pas augmenter la prestation garantie à l'échéance ni la prestation de décès garantie. Les bonis de 5 % augmentent le solde de rachat, qui sert à calculer votre revenu.

Les bonis peuvent être versés pour la vie, et ce, pour toutes les années où aucun retrait n'est effectué.

## La cristallisation automatique de la plus-value de vos placements peut faire augmenter votre revenu.

Si la valeur de votre portefeuille de placement augmente, elle peut être cristallisée dans votre solde de rachat, montant sur lequel repose votre revenu. La cristallisation a lieu une fois tous les trois ans à la date d'anniversaire de votre placement initial. Si le solde de rachat augmente, il assure un revenu garanti à vie plus élevé, même si les marchés devaient chuter.

Ces revalorisations ont lieu aux trois ans à l'anniversaire de votre placement initial pendant la durée de la police, tant pendant la phase d'accumulation que la phase de retrait. Pendant la phase d'accumulation, la revalorisation fait augmenter les bonis subséquents.

### Cristallisation de la plus-value



Les bonis\* sont ajoutés au solde de rachat. Chaque revalorisation de la valeur garantie engendre une augmentation du boni. Le boni est accordé chacune année au cours de laquelle aucun retrait n'est effectué pendant l'année. Votre solde de rachat\*\* correspond aux dépôts, aux bonis et aux revalorisations. Cette illustration présume que l'investisseur investit à 57 ans et qu'à 65 ans, il choisit de tirer un revenu viager (5 % pour la vie). S'il y a une revalorisation après que l'investisseur atteint une nouvelle tranche d'âge, le pourcentage de solde de retrait augmente en conséquence. Dans ce tableau, pour le 70<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'investisseur, il y a une revalorisation. Alors, en sus d'une augmentation du solde de retrait, il y a également une augmentation du pourcentage de solde de retrait. Lorsque les marchés dégagent de bons résultats, la valeur marchande devient la valeur garantie tous les trois ans à l'anniversaire de votre placement initial.

## Explication des avantages de planification successorale

**SÉRIE ECOFLEXTRA** offre une prestation de décès garantie minimale de 100 %, réduite proportionnellement des retraits. Les revalorisations de la prestation de décès garantie ont lieu tous les trois ans à la date d'anniversaire de **SÉRIE ECOFLEXTRA** si la valeur marchande a augmenté (jusqu'à 80 ans). Advenant votre décès, le produit de votre contrat peut être légué directement à vos bénéficiaires, sans être assujéti à l'homologation, processus long et coûteux. (Les frais d'homologation varient selon la province.)

## Protection contre d'éventuels créanciers

Les fonds distincts sont rattachés à une police d'assurance; il se peut que votre police soit protégée contre les créanciers.

## Conseillers en valeurs de Série ECOFLEXTRA

**SÉRIE ECOFLEXTRA** offre une vaste gamme d'options de placement de conseillers en valeurs réputés, ce qui vous permet d'adapter votre portefeuille à vos besoins :



## Placements IA Clarington inc.

Placements IA Clarington inc. est une filiale en propriété exclusive de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« Industrielle Alliance »). IA Clarington est une firme de gestion de patrimoine dédiée à procurer des solutions exceptionnelles de placement qui répondent à un éventail de besoins. Nous embauchons les meilleurs gestionnaires de portefeuille de partout au Canada et du monde entier pour gérer une gamme diversifiée de produits de placement, y compris les Fonds IA Clarington, les Fonds Clic objectif IA Clarington et les Fonds IA Clarington Inhance PSR. Nous commercialisons également les Fonds de placement garanti IA Clarington.

## Industrielle Alliance

Fondée en 1892, l'Industrielle Alliance est une société d'assurance de personnes qui offre une gamme variée de produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, de REER, de fonds mutuels et de fonds distincts, de valeurs mobilières, d'assurance auto et habitation, de prêts hypothécaires ainsi que d'autres produits et services financiers. Quatrième société d'assurance de personnes en importance au Canada, l'Industrielle Alliance est à la tête d'un grand groupe financier, le groupe Industrielle Alliance, présent dans toutes les régions du pays de même que dans le Nord-Ouest des États-Unis. L'Industrielle Alliance contribue au mieux-être de plus de trois millions de Canadiens et de Canadiennes, et emploie plus de 3 500 personnes. Le titre de l'Industrielle Alliance est inscrit à la Bourse de Toronto, sous le symbole IAG. L'Industrielle Alliance compte parmi les 100 sociétés publiques les plus importantes au Canada.



[www.ecoflextra.com](http://www.ecoflextra.com)



<sup>MC</sup> Marque de commerce de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., dont l'Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. est un licencié autorisé. Les Fonds IA Clarington et les Fonds Clic objectif IA Clarington sont gérés par Placements IA Clarington inc. IA Clarington et le logo d'IA Clarington sont des marques de commerce, utilisées sous licence, de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

Pour toute  
question,  
Contactez-moi ▶

*Yves Lavigne*

Planificateur financier  
Conseiller en sécurité financière  
Assureur-vie agréé  
☎ : 514.385.3369

15/12/10-060382-03